



***POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES
ET DURABLES***

VERSION DU 26.07.2024

DIRECTION OPÉRATIONNELLE ACHATS

SOMMAIRE

<i>1- OBJET</i>	<i>2</i>
<i>2- DOMAINE D'APPLICATION</i>	<i>2</i>
<i>3- FONDAMENTAUX</i>	<i>2</i>
<i>4- DEFINITIONS</i>	<i>3</i>
<i>5- IDENTIFICATION DES RISQUES RSE DE LA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT ET EVALUATIONS DES FOURNISSEURS</i>	<i>3</i>
<i>6- DEMARCHES ET INITIATIVES TRANSVERSES AUX ENJEUX</i>	<i>4</i>
<i>7- DEMARCHES DEDIEES A DES ENJEUX SPECIFIQUES</i> <i>7.1 ENVIRONNEMENT</i> <i>7.2 DROITS HUMAINS</i> <i>7.3 DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION</i> <i>7.4 ETHIQUE DES AFFAIRES ET RELATIONS FOURNISSEURS</i>	<i>5</i> <i>7</i> <i>8</i> <i>8</i>
<i>8 – DOCUMENTS DE REFERENCE</i>	<i>9</i>
<i>ANNEXE 1 - RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT ET AUX DROITS HUMAINS</i>	<i>9</i>

1/ OBJET

L'objet de ce document est de définir les grandes orientations et les principaux engagements du Groupe en matière d'achats responsables, couvrant les enjeux relatifs à l'environnement, aux droits humains, à la diversité et à l'éthique.

2/ DOMAINE D'APPLICATION

Ce document est applicable à l'ensemble des achats du Groupe (activités de Michelin, de ses filiales et co-entreprises dans lesquelles le Groupe est majoritaire).

Pour les sociétés dont Michelin détient des parts de manière minoritaire mais significative (25 à 50%), elle constitue une base de recommandations sur lesquelles le Groupe peut s'appuyer pour solliciter des plans de progrès.

Pour certaines filiales, soit récemment acquises ou créées, soit dont les achats ne sont pas sous la supervision directe de la Direction Opérationnelle des Achats du Groupe (DOA), l'approche pourra être adaptée par ces entités selon la nature de leurs achats et les niveaux de risques RSE associés.

Cette politique est validée par le Directeur des Achats du Groupe.

3/ FONDAMENTAUX

L'objectif de la politique d'achats responsables et durables est :

- D'une part de contribuer à l'améliorer des pratiques ainsi que d'éviter et de minimiser les impacts négatifs en matière d'environnement,
- D'autre part de développer les pratiques éthiques et respectueuses des droits humains.

La politique d'achats responsables et durables s'appuie sur 3 documents fondamentaux, en ligne sur la [page intranet de DOA](#) et/ou sur le [site internet des Achat](#).

<u>Principes des Achats</u>	<u>Code de conduite relation fournisseurs</u>	<u>Politique de caoutchouc naturel responsable</u>
A destination de tous les fournisseurs , sans exception	A destination de toutes les personnes du Groupe qui interviennent dans la relation avec les fournisseurs	A destination de toute la chaîne d'approvisionnement en caoutchouc naturel (interne et externe)
Tous les fournisseurs doivent respecter les Principes des Achats Michelin. Ces Principes doivent faire partie des contrats d'achats du Groupe et sont intégrés aux Conditions Générales d'Achat.	Ce code de conduite est un élément du Code Ethique du Groupe.	Les fournisseurs de caoutchouc naturel doivent, en complément des Principes des Achats Michelin, respecter la Politique de caoutchouc naturel responsable. Cette Politique doit être incluse dans les contrats d'achats de caoutchouc naturel. Une roadmap sur 5 ans est associée à cette politique, elle définit l'ensemble des objectifs et indicateurs associés. Ainsi le présent document ne rappelle que les objectifs principaux.

4/ DÉFINITIONS

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

GES : Gaz à Effet de Serre (dont fait partie le CO₂)

JV : Joint-Venture (co-entreprise)

Risques droits humains : voir Annexe 1

Risques environnement : voir Annexe 1

5/ IDENTIFICATION DES RISQUES RSE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET ÉVALUATIONS DES FOURNISSEURS

Cartographie des risques RSE

Une cartographie est réalisée pour identifier les pays et les catégories d'achats les plus exposées à des risques RSE. Cette cartographie permet de prioriser les évaluations de fournisseurs, et aussi d'identifier si des actions complémentaires de remédiation des risques sont nécessaires. Elle est révisée périodiquement.

Cartographie de la chaîne d'approvisionnement en caoutchouc naturel :

Afin de cartographier les pratiques RSE des différents acteurs de sa chaîne d'approvisionnement, pour en identifier les secteurs les plus à risques, le Groupe déploie l'outil digital Rubberway®. Les résultats sont partagés avec les fournisseurs et peuvent être utilisés pour préparer des plans de progrès avec ceux-ci, ou initier des actions de remédiation.

Objectif :

Fin 2025, la solution Rubberway® est déployée jusqu'au niveau local de la juridiction (plantateurs villageois) pour 80% des volumes utilisés.

Evaluations de la performance RSE des fournisseurs

Les principaux fournisseurs sont évalués par une société tierce (par exemple par EcoVadis), selon une méthodologie qui inclut les enjeux environnementaux, les droits humains (dont santé et sécurité), l'éthique des affaires.

Lorsque le score obtenu par le fournisseur n'est pas au niveau attendu par le Groupe, il est demandé au fournisseur de mettre en place des actions correctives.

Dans certains cas, un questionnaire d'évaluation simplifié peut être renseigné par le fournisseur (non consolidé dans les indicateurs).

Indicateurs suivis :

- *Nombre de fournisseurs évalués et nombre de fournisseurs au niveau attendu*
- *% du spend couvert par des évaluations ayant une évaluation au niveau attendu*
- *% de fournisseurs ayant eu une évaluation inférieure aux attentes et qui ont préparé des actions correctives*

Le Groupe ambitionne d'évaluer :

- *≥ 70% du spend total, tous types d'achats confondus*
Et plus particulièrement
- *≥ 90% du spend en caoutchouc naturel*
- *≥ 90% du spend en autres matières premières*
- *tout fournisseur ayant un montant d'achat au-delà d'un montant d'achat prédéfini*

6/ DÉMARCHES ET INITIATIVES TRANSVERSES AUX ENJEUX

De nombreuses démarches, qui ne sont pas ciblées sur un enjeu spécifique (environnemental ou droit humain par exemple), sont mises en place pour développer la pratique d'achats responsables, et contribuer aux engagements du Groupe sur le développement durable :

- **Prise en compte de critères RSE lors des appels d'offre et tout au long du processus achats**, en s'appuyant sur 3 thématiques majeures :
 - Emissions de CO₂ et changement climatique
 - Economie circulaire et ressources naturelles
 - Droits humains et éthique
- Intégration des problématiques RSE dans le **dispositif « Supplier Relationship Management »**
- Inclusion de **questions liées à la RSE dans les audits qualité sur site**, notamment pour les fournisseurs de matières premières et caoutchouc naturel
- Animation et suivi centralisé s'appuyant sur un **réseau de correspondants** dans les principales entités achats
- Professionnalisation des équipes via des **modules de formation dédiés**
- Intégration d'**objectifs liés à la RSE pour évaluer la performance des acheteurs**, à la discrétion des managers
- Prise en compte de la performance RSE des fournisseurs lors de l'attribution des **Awards fournisseurs**
- **Communication/sensibilisation** en interne et en externe
- Participation active aux **initiatives sectorielles** les plus pertinentes, dont l'initiative sectorielle GPSNR (Global Platform for Sustainable Natural Rubber) pour le caoutchouc naturel
- Accompagnement des JV minoritaires du Groupe qui produisent du caoutchouc naturel afin que celles-ci respectent la politique de caoutchouc naturel responsable
- **Ligne éthique** accessible aux fournisseurs, acheteurs et partenaires internes ainsi que toute partie prenante pour permettre à chacun de signaler un problème d'éthique, d'intégrité ou de conformité, y compris au regard du devoir de vigilance de l'entreprise

7/ DÉMARCHES DÉDIÉES À DES ENJEUX SPÉCIFIQUES

7.1/ ENVIRONNEMENT

Pour contribuer aux objectifs et ambitions établis dans la Politique Environnementale du Groupe, les achats portent les démarches détaillées ci-dessous et/ou participent activement aux programmes faisant intervenir les fournisseurs.

Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

- **Contexte :**

Ambition 2050 du Groupe : Michelin vise le Zéro Emission nette* sur sa chaîne de valeur

*Emissions nettes (= émissions moins absorptions), pour les scopes 1 et 2 et scope 3 essentiel**

Cibles validées en 2024 par le SBTi (Science Based Target initiative):

- 2050 : Michelin s'engage à réduire ses émissions absolues de GES des scopes 1,2 et 3** de 90% d'ici 2050, par rapport l'année de référence 2019.
- 2030 : Michelin s'engage à réduire ses émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 47,2% d'ici 2030, par rapport l'année de référence. Michelin s'engage aussi à réduire les émissions absolues de GES de scope 3 liées aux achats de biens et de services, au transport et à la distribution amont et aval, ainsi que de la mise à disposition de combustibles et d'énergie, de 27,5% à l'horizon 2030, par rapport l'année de référence 2019.

** Scope 3 essentiel, c'est-à-dire hors phase d'usage

- **Cartographie des émissions :**

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Groupe est établi et analysé pour identifier les catégories d'achat et les fournisseurs qui représentent les émissions les plus importantes (selon la classification du Greenhouse Gas Protocol, pour les catégories du Scope 3 pertinentes par rapport aux activités achats).

- **Achats de matières premières :**

Les équipes achats impliquent les principaux fournisseurs du Groupe dans une démarche de réduction de GES, incluant notamment :

- une demande de transparence : reporting sur leurs émissions de GES, politiques et actions visant à diminuer ces émissions,
- le partage des données d'analyse de cycle de vie (ACV) ou a minima des données relatives aux émissions GES des produits achetés par le Groupe,
- l'établissement de cibles ambitieuses de réduction des émissions (cibles « science-based »),
- le partage du plan d'action mis en œuvre et de la roadmap (projection des émissions relatives aux produits à l'horizon 2030).

Ambition : Réduction des émissions liées à la production des matières premières de 30% en 2030 vs 2019 (en absolu)

- **Achats de logistique**

Contribution aux objectifs GES du Groupe, en conformité avec le volet « Logistique » de la politique environnementale du Groupe.

- **Achats d'énergie**

Contribution à l'ambition du Groupe d'amener ses sites, dans leur ensemble, au zéro émission nette en 2050, notamment par une politique d'achats d'énergie garantie d'origine renouvelable (notamment biomasse, biogaz, électricité).

- **Autres types d'achats**

Implication des fournisseurs pour réduire leur empreinte carbone, ainsi que celle des biens et services fournis, en considérant l'ensemble de leur cycle de vie.

- **Compensation carbone**

Si les fournisseurs peuvent acheter des crédits carbone pour soutenir des projets ayant un impact positif durable sur l'environnement, les crédits carbone ne peuvent pas être pris en compte pour compenser des émissions générées par les activités, directes ou indirectes, dans la chaîne de valeur du Groupe, notamment pour déterminer l'empreinte carbone des produits ou services achetés par le Groupe. Cette décision est alignée avec la priorité du Groupe de réduire ses émissions, et celle de se conformer aux normes SBTi, qui ne permettent pas l'utilisation de crédits carbone pour atteindre les cibles.

Biodiversité

- **Matières premières :**

Evaluation des fournisseurs de matières premières sur leurs politiques et pratiques relatives à la biodiversité

Objectif : En 2030, 80% des fournisseurs de matières premières identifiées comme ayant le plus d'impact sur la biodiversité font l'objet d'une évaluation de leurs politiques et pratiques relatives à la préservation de la biodiversité. Un pilote sera mis en place d'ici 2025.*

** Les impacts des matières premières seront identifiés grâce aux analyses de cycle de vie (ACV)*

- **Caoutchouc naturel :**

Michelin a formalisé son engagement Zéro déforestation dès 2015.

Objectif : En 2025, 100% du volume de caoutchouc naturel utilisé par le Groupe est évalué « sans déforestation ».*

** Selon les définitions et exigences du règlement EUDR (European Union Deforestation-free Regulation)*

- **Entretien des espaces verts des sites** (suppression des produits phytosanitaires) :

Il est systématiquement demandé aux fournisseurs de prestation d'entretien des espaces verts de proposer un service « zéro phyto ».

Objectif : En 2030, 100 % des sites sont « zéro phyto » pour l'entretien des espaces verts. Avec un objectif intermédiaire de 30 sites en 2025.

Economie circulaire/ressources naturelles

- **Matériaux durables (matières premières) :**

Les matières premières achetées par le Groupe sont, de manière croissante dans le temps, d'origine soit recyclée soit renouvelable.

Objectif : En 2050, 100% des matières premières utilisées par le Groupe sont d'origine recyclée ou renouvelable. Avec un objectif intermédiaire de 40% en 2030.

- **Autres types d'achats :**

Implication des fournisseurs hors matières premières (par exemple fournitures industrielles) pour aller vers la circularité dans leurs offres de biens et services en s'appuyant sur la démarche 4R (réduire, réutiliser, recycler, renouveler).

7.2/ DROITS HUMAINS

Evaluation de la performance RSE des fournisseurs

Dans le cadre de la démarche d'évaluation RSE des fournisseurs présentée au chapitre 5, un indicateur spécifique aux droits humains est mis en place et suivi.

Objectif : En 2030, 95% des fournisseurs évalués sont au niveau attendu sur la thématique « droits humains ».

Une analyse spécifique des résultats des évaluations RSE est réalisée au regard du risque de travail forcé.

Caoutchouc naturel

Dans le cadre de la démarche Rubberway présentée au chapitre 5, un indicateur spécifique aux droits humains est mis en place et suivi, ainsi des projets pilotes de remédiation lorsque des risques sont mis en évidence.

Objectifs :

En 2025, Rubberway est déployé de manière à ce que 80% du volume de caoutchouc naturel utilisé par le Groupe soit évalué sur des critères droits humains, sur la base d'un échantillon représentatif de planteurs villageois.

En 2030, des projets pilotes ont amélioré les conditions de travail et de niveau de vie de 30 000 planteurs.

Minerais de conflits

Michelin se montre particulièrement vigilant sur l'origine de certains minerais utilisés dans ses produits, même s'ils le sont en très faibles quantités. L'or, l'étain, le tantale et le tungstène sont communément regroupés sous l'appellation "minerais de conflits". Michelin intègre aussi à sa démarche le cobalt.

Une politique spécifique est dédiée à cette démarche et est disponible sur le [site internet des achats](#).

7.3/ DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

Le Groupe cherche à pérenniser l'achat auprès de fournisseurs locaux inclusifs en s'adaptant aux contextes locaux (exemples : fournisseur faisant appel à l'emploi des personnes en situation de handicap, fournisseur favorisant le retour à l'emploi et la réinsertion, fournisseur appartenant à des minorités...).

Indicateurs :

Montant de dépenses réalisées auprès des fournisseurs du secteur du travail protégé et adapté (France)

Montant de dépenses réalisées auprès des fournisseurs de la diversité (Women-Owned, Minority-Owned, Veteran-Owned...) (USA)

7.4/ ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET RELATIONS FOURNISSEURS

Paiement à temps des factures

Michelin porte une attention particulière au paiement à temps de factures des fournisseurs et propose à ses fournisseurs des solutions de facturation adaptées.

Indicateurs de pilotage : Tableau de bord sur les délais de paiement comportant plusieurs indicateurs, dont % de factures payées à temps (POT : Payment on Time) et sous-indicateurs associés.

Médiation

La Médiation des Achats Michelin intervient à la demande de tout fournisseur, quels que soient sa taille et son secteur d'activité, rencontrant des difficultés dans le cadre de ses relations avec Michelin. La médiation est facilement accessible sur le [site internet des achats de Michelin](#).

8/ DOCUMENTS DE REFERENCE

Document	Lien
Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme	https://www.business-humanrights.org/fr/th%C3%A8mes-majeurs/principes-directeurs-des-nations-unies/
Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises	https://www.oecd.org/fr/publications/principes-directeurs-de-l-ocde-a-l-intention-des-entreprises-multinationales-sur-la-conduite-responsable-des-entreprises_0e8d35b5-fr.html
Conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail)	https://www.ilo.org/fr
Objectifs de Développement Durable des Nations Unies	https://sdgs.un.org/fr/goals
Norme ISO 20400 – Achats Responsables – Lignes Directrices	https://www.iso.org/fr/standard/63026.html

ANNEXE 1 – RISQUES ENVIRONNEMENT ET DROITS HUMAINS

Au titre de risques sur l'environnement sont entendus les impacts (incidences réelles ou potentielles) concernant :

- Changement climatique et consommation d'énergie
- Pollution de l'air ; de l'eau et du sol
- Eau
- Biodiversité et écosystèmes
- Usage des ressources et économie circulaire, dont la gestion des déchets

Au titre de risques sur les droits humains sont entendus les impacts (incidences réelles ou potentielles) concernant :

- Travail forcé, travail des enfants et trafic d'êtres humains
- Santé et sécurité
- Conditions de travail dont salaire décent, temps de travail, dialogue social, liberté d'association
- Egalité de traitement et opportunités pour tous dont diversité, emploi et inclusion des personnes en situation de handicap, égalité des genres, mesures contre la violence et le harcèlement au travail, accès à la formation